

REMISE A CIEL OUVERT D'UNE RIVIERE SOUTERRAINE ET EFFACEMENT D'UN PLAN D'EAU SUR UN ANCIEN SITE INDUSTRIEL COMMUNE DE SAINT-LAURENT-DE-CÉRIS (16)

Le site est depuis 1985, une friche industrielle. Son activité textile avait débuté au XIX^{ème} siècle. Sans usage, elle est rachetée en 2000 par la commune. Les bâtiments présentant des risques pour la sécurité ont été démontés par la commune. Le syndicat s'est associé très tôt à la municipalité sur le volet rivière.

La Sonnette était souterraine sur 140 mètres et un seuil fixe d'un ancien lavoir limitait la libre circulation de l'eau des sédiments et des populations aquatiques.

Beaucoup d'habitants étaient habitués à voir l'étang de 3 000 m² créé pour alimenter l'usine. Un sentier passait sur sa digue, laquelle était équipée par 4 vannes à crémaillères et un déversoir d'orage.

La plupart étaient réticents ou hostiles au projet d'effacement. Depuis la première réunion publique houleuse, en 2009, des rencontres aux phases clés des études ont été organisées pour communiquer et une concertation a permis le compromis entre la restauration de la rivière, fortement impactée, le paysage et le lavoir qui a finalement été maintenu.

Maître d'ouvrage : Syndicat des Bassin Argenton, Izone, Son-Sonnette (ex : SIEAH du bassin Son-Sonnette)

Période de réalisation et durée des travaux : lancement des études en 2010, travaux sur l'étang en 2012, réouverture en 2013, inauguration en mars 2014.

Descriptif technique des travaux réalisés :

Les travaux ont consisté (d'amont en aval), à équiper le seuil du lavoir d'une rampe en enrochement rustique, à effacer l'étang par la suppression du vannage et ouvrir la rivière souterraine avec aménagement du lit et des berges. Le reprofilage du lit mineur a dû assurer une lame d'eau suffisante pour la circulation piscicole minimum en période de basses eaux.

Un pont cadre a été implanté pour permettre le franchissement de la rivière et l'accès au parking de la salle des fêtes.

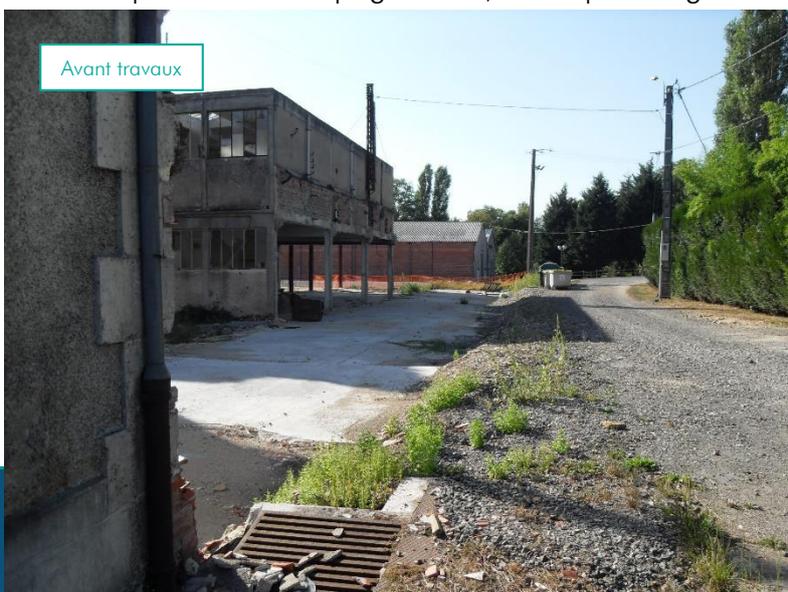
Des puits de lumière ont été installés sur la partie souterraine en aval d'un linéaire d'environ 45 m qui ne pouvait pas être ouverte (bâtiments en bordure).

Présentation des travaux effectués :

Rétablir la libre circulation de l'eau, des sédiments et des populations aquatiques. La truite fario et ses espèces d'accompagnement, ainsi que l'anguille et la truite de mer sont présentes

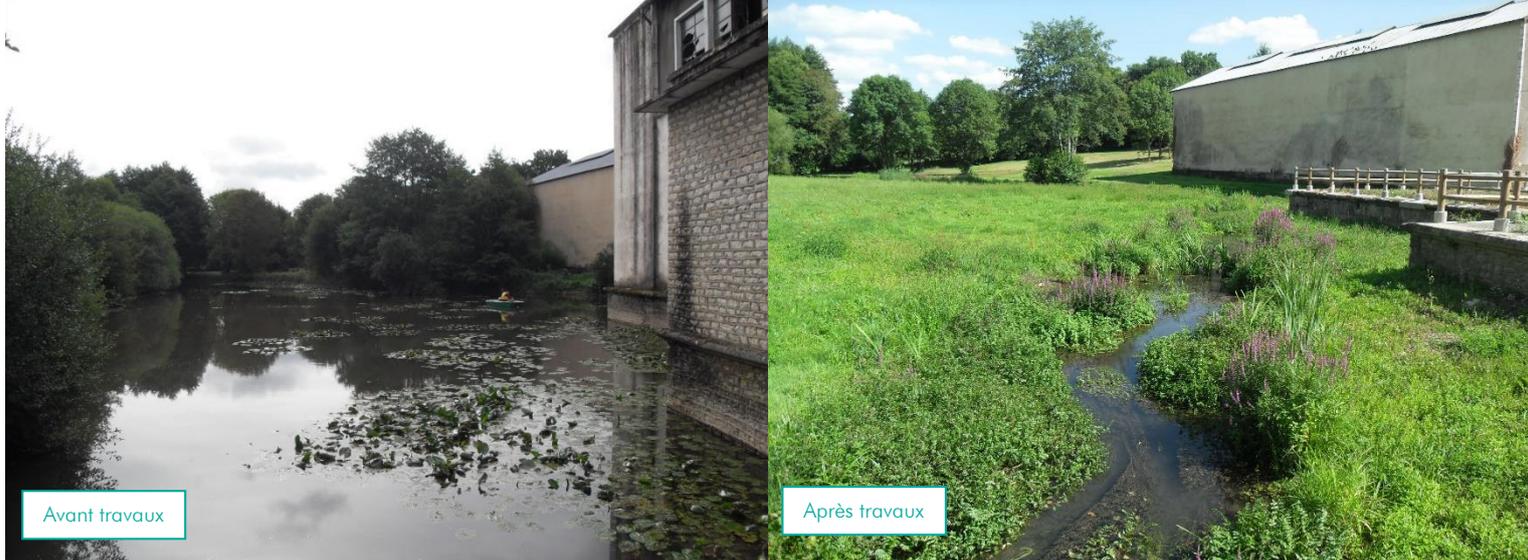


Avant travaux



Après travaux





Coût total et financements du projet : 145 642 € TTC

Etude (13 692 € TTC) : Agence de l'Eau Adour-Garonne (60%), Région Poitou-Charentes (20%), commune et syndicat (20%), **vidange (9 150 € TTC) :** AEAG (80%), **rivière souterraine et lavoir (122 800 € TTC) :** AEAG (53,6%), RPC (18,1%), CG16 (8,3%), commune et syndicat (20%).

Entreprise : Etude préalable : Bureau d'études Géonat – Entreprises : PAGNUCCO TP (Vidange, réouverture, renaturation, pont cadre et puits de lumière) – RIVOLET-AREA (plantations) – Jardins de l'Angoumois (barrières de protection)

Etat des lieux : Les indicateurs biologiques ont montré une dégradation de la qualité des eaux notamment sur le paramètre des peuplements piscicoles.

Informations sur les aspects administratifs et réglementaires :

- Classé en Liste 1 et réservoir biologique pour ses potentialités avec un bon état en 2015.
- présence d'un droit d'eau lié à l'ancienne usine – résiliation du droit d'eau et inscription des travaux dans les prescriptions de remise en état du site.

Documents disponibles : (CCTP : www.cpa-lathus.asso.fr/tmr à la rubrique « Documents types » ou (cliquez [ici](#)) Etude (phase2) <http://www.cpa-lathus.asso.fr/tmr/fichiers/114/283/Analyse%20detaillée%20des%20solutions%20V1.pdf> Etude préalable (phase 1), atlas photographique, diaporamas avant-après : sur demande.

Vidéo de l'OFB (à 2 min 40) : <https://www.dailymotion.com/video/x6aq5jj>

Présentation des impacts observés, en fonction de l'état d'avancement des travaux :

Avantages : Les travaux ont rendu de nouveau accessible aux poissons 5,8 km de cours à l'amont. Les écoulements ont été diversifiés, la continuité écologique et des équilibres hydromorphologiques rétablis sur le site. Le site s'intègre bien dans le paysage et invite davantage à la promenade. Les habitants apprécient, en sécurité, leur nouveau paysage. Des projets de valorisations (panneaux, parcours santé...) sont à l'étude.

Limites : Il a fallu installer un bassin de décantation pour récupérer les sédiments de l'étang et une pêcherie pour récupérer les poissons. La configuration des lieux a rendu difficile cette implantation.

Pour que le projet soit accepté, il a fallu aboutir à un consensus avec les habitants et la mairie pour conserver le lavoir et son seuil et ne pas rouvrir totalement le cours d'eau au droit de la salle des fêtes (construite à l'aplomb) ne permettant sur ces 50 mètres que la création de puits de lumières pour que ce tronçon reste attractif. Le phasage s'est fait sur plusieurs années afin de permettre au syndicat d'absorber le montant des travaux.

Suivi : Evolution du site à N+10 (2023)

- Suivis menés depuis 10 ans : Suite aux travaux et à la dernière pêche électrique réalisée en 2017, il n'y a pas eu de suivi particulier sur le site, hors suivi visuel.
- **Aspect paysager :** Un corridor de végétation est aujourd'hui présent sur l'ensemble du site aménagé. Les rives du site sont entretenues par la commune mais la ripisylve a été laissée en libre développement depuis 10 ans.
- **Aspect hydromorphologique :**
 - Ripisylve : La ripisylve s'est fortement développé sur le site (à la fois dans l'ancien étang et dans la rivière remise à ciel ouvert). Celle-ci est la résultante de plantations réalisées en fin de travaux mais surtout d'une reprise spontanée au fil des années. Une banque de graines très riches devait être présente dans l'étang et celle-ci a été remobilisée lors des premières crues permettant un développement sur l'ensemble du site.

Retrouvez l'ensemble des fiches du Répertoire d'Exemples TMR sur www.tmr-lathus.fr





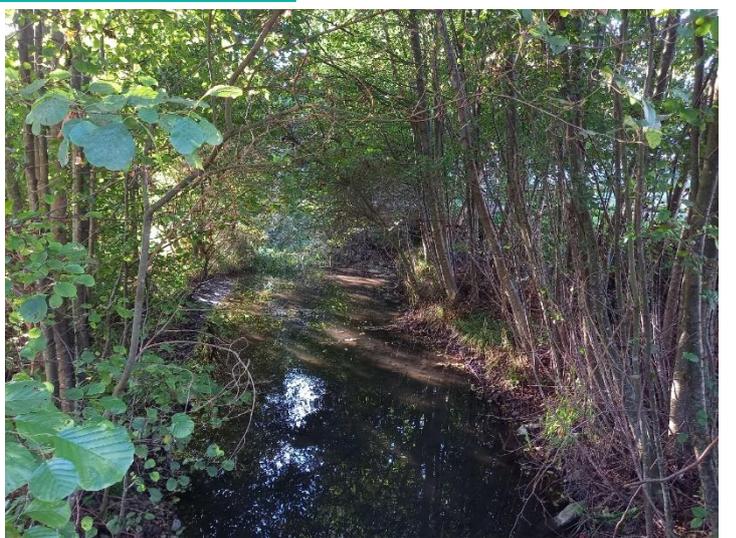
Le corridor du cours d'eau dans l'emprise de l'ancien étang à ciel ouvert



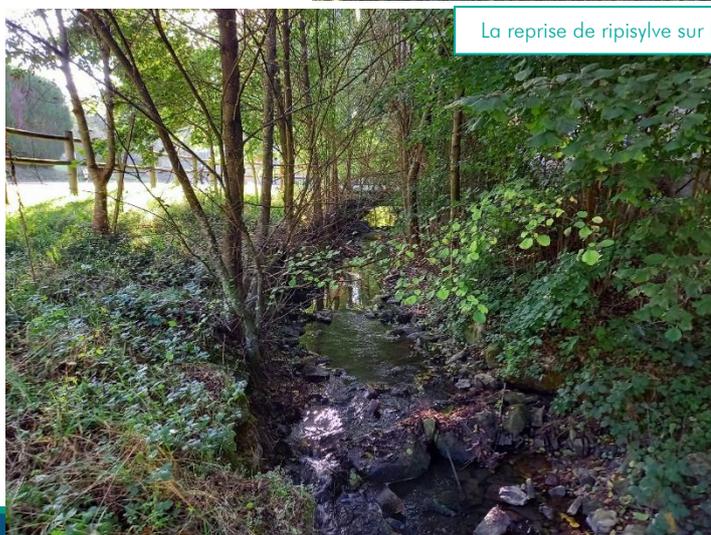
Le corridor du cours d'eau sur la partie remise à ciel ouvert



La reprise de ripisylve dans l'emprise de l'ancien étang



La reprise de ripisylve sur le cours remis à ciel ouvert





Différents faciès d'écoulements dans l'emprise de l'ancien étang

- Ecoulement :

Les écoulements dans l'emprise de l'étang restent contraints par le pont en aval de l'étang constituant l'ancien radier des vannes de l'étang. Ainsi, sur la première partie de la rivière dans l'étang, les écoulements sont relativement libres avec une succession de faciès lotiques et lenticques.

Sur l'aval de l'ancien étang, le faciès d'écoulement est lentique et le fond du lit est colmaté. La lame d'eau sur cette section s'étale sur une largeur de cours d'eau trop large.

Si le syndicat doit intervenir sur ce secteur, une recharge granulométrique par banquettes sur l'aval du tronçon de l'ancien étang pourrait être envisagée. Dans la rivière mise à ciel ouvert, les pentes sont importantes et les écoulements sont lotiques sur l'ensemble du tronçon



Différents faciès d'écoulements dans la partie remise à ciel ouvert

- Continuité écologique :

La continuité écologique est majoritairement rétablie sur ce site. Les puits de lumière jouent leur rôle sur l'aval du site, permettant un apport de lumière dans la partie restée souterraine. La transition zone ouverte et fermée est assurée par le développement de la végétation qui assure une transition progressive entre les deux zones.

Sur la partie remise à ciel ouvert, quelques décrochements en pierre se sont formés, provoquant des petites chutes d'eau et pouvant possiblement limiter la continuité. En période de débits plus importants, les écoulements sont turbulents sur cette section. Dans l'emprise de l'ancien étang, il n'y a pas d'obstacles à la continuité.

Enfin, les aménagements réalisés sur le lavoir amont ne sont pas efficaces et nécessiteront une nouvelle intervention pour améliorer la continuité. Une concertation avec la commune propriétaire du lavoir sera lancée afin de réfléchir à une ouverture partielle du lavoir avant toute nouvelle intervention.



Continuité écologique à reprendre sur le lavoir



Les puits de lumière toujours efficaces



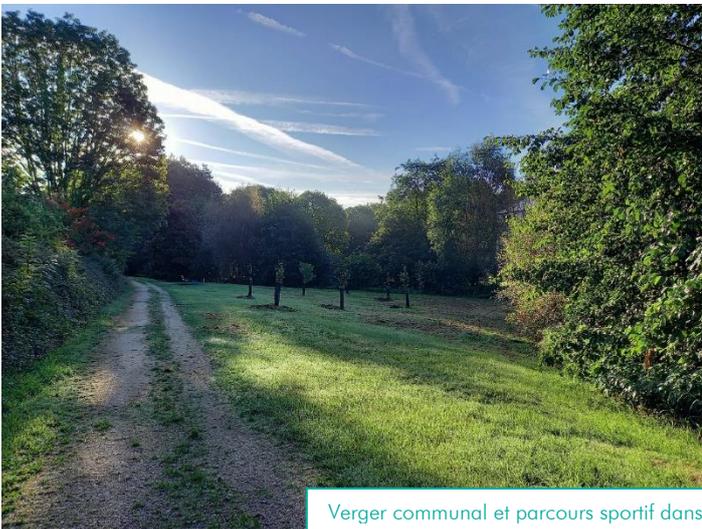
Parcours santé

- Aspect social :

La commune a continué à s'approprier l'espace autour de l'ancien étang par la mise en place d'un parcours de santé équipé de différents matériels.

Dans l'emprise de l'ancien étang et autour, un verger communal a été planté.

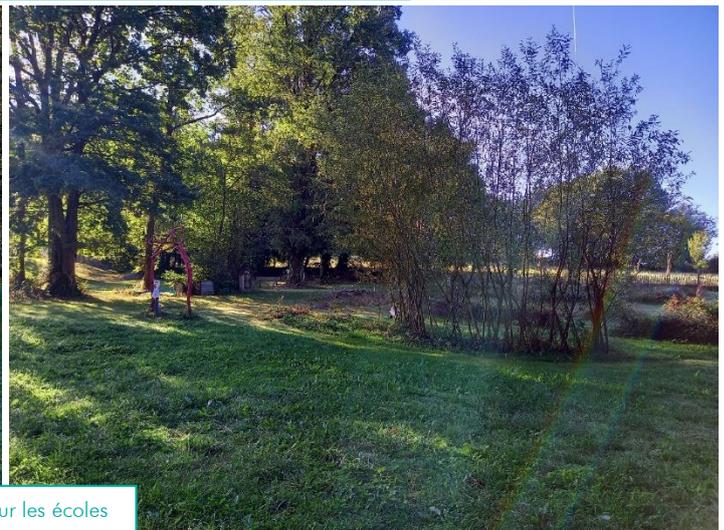
Un terrain en aval du site a également été mis à disposition de l'école de la commune afin de permettre la réalisation d'activités pédagogiques en lien avec la nature et l'environnement (compost, tressage, sculptures, potager, ...)



Verger communal et parcours sportif dans l'emprise de l'ancien étang et aux alentours



Espace pour les écoles



Contact pour tout renseignement sur ce projet :

TMR : Camille LAFOURCADE - sieah.sonsonnette@orange.fr

et Quentin GOEDERT - qgoedert.sbaiss@gmail.com - 05 45 31 14 67.

Président du Syndicat : Pascal DUBUISSON - 12 rue du commandant Laplante - mairie - 16450 SAINT-CLAUD
(travaux conduits sous la présidence de Stéphane DUPUY)

Retrouvez l'ensemble des fiches du Répertoire d'Exemples TMR sur www.tmr-lathus.fr

